

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 AVRIL 2007

En date du 6 avril 2007, le Conseil Municipal de la commune d'Ambarès et Lagrave a été convoqué en session ordinaire pour le lundi 16 avril 2007, à 19h00.

Ordre du Jour :

**\* Dossier présenté par M. HERITIE, Maire**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 avril 2007

**\* Dossier présenté par M. LAGOFUN, Adjoint au Maire**

- Autorisation de déclassement du domaine public communal sur l'emprise du projet de construction du pôle culturel Evasion et de l'Auditorium

L'An deux mille sept, le seize avril, à dix neuf heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel HERITIE, Maire.

Présents : M. HERITIE, Maire, M. CROUGNEAU, M. BOLLIER, M. CASOURANG, Mme DEGAN, M. LAGOFUN, M. GUEDON, M. BARTHOLOME Adjoint au Maire ; M. LAGARDE, M. HOUDEBERT, Mme MALIDIN, Mme GARCIA, M. MALBET, M. COMBE, Mme FORESTIER, M. BERNAD, Mme MODERNE, Mme CLAVERE, Mme CHRETIEN, M. BLONDEAU, Mme BRET, Mme LAHAIE, Mme SAINTE-MARIE, M. SPAETH, M. DUVERGE, Conseillers Municipaux.

Absentes excusés: Mme KORJANEVSKI, M. SERVANTY, M. SICRE, Mme VASQUEZ, Mme BRENNUS, M. HERVE, Mme GUITON, M. CHARBONNEL

Pouvoirs:

M. SICRE a donné pouvoir à M. HERITIE

Mme VASQUEZ a donné pouvoir à Mme DEGAN

M. SERVANTY a donné pouvoir à M. MALBET

Mme BRENNUS a donné pouvoir à M. DUVERGE

Mme KORJANEVSKY a donné pouvoir à M. LAGOFUN

Votes: (33 élus)

25 présents

8 absents

5 pouvoirs

Soit : 30 votants

M. le MAIRE ouvre la séance et présente le compte-rendu de la réunion du 4 avril 2007, qui est adopté à l'unanimité.

### **Dossier présenté par M.LAGOFUN, Adjoint au Maire**

**N° 44/07**

**Autorisation de déclassement du domaine public communal sur l'emprise du projet de construction du pôle culturel Evasion et de l'Auditorium**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION de M. l'adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L. 141-3,

VU le Code de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L. 2111-14 et L. 2141-1,

CONSIDERANT l'importance du projet du Pôle Culturel Evasion, situé sur la Place de la République à Ambarès et Lagrave,

CONSIDERANT qu'il est impérativement nécessaire à la réalisation de ce projet que soit déclassée une partie du domaine public routier, à savoir une partie de ladite Place de la République, comme indiqué sur le plan joint,  
CONSIDERANT que ce permis de construire ne peut être accordé sur le domaine public communal, mais uniquement sur son domaine privé,  
CONSIDERANT que le déclassement de cette partie du domaine public routier ne porte atteinte ni aux utilisations, ni au fonctionnement de la Place de la République,  
CONSIDERANT que ce déclassement ne porte pas atteinte à l'économie du projet de ZAC tel que défini dans le dossier de réalisation approuvé le 18 janvier 2007,  
CONSIDERANT qu'il est par ailleurs nécessaire de régulariser la situation de l'Ecole de Musique, bâtiment actuellement situé en partie sur le domaine privé communal et en partie sur le domaine public communal,  
CONSIDERANT qu'en application de l'article 62-II de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 portant Simplification du droit, et de l'article 9 de la Loi 2005-809 du 20 juillet 2005, le déclassement en cause est dispensé d'enquête publique préalable, dans la mesure où il n'est pas susceptible de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la Place,  
APRES AVOIR DELIBERE,  
PRONONCE le déclassement de 714 m<sup>2</sup> tels qu'indiqués sur le plan joint,  
ENTERINE l'appartenance au domaine privé communal des parcelles à créer,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et arrêtés s'y rapportant,  
ADOpte à l'unanimité.

***L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 19h05***

**Le Maire,**

M. HERITIE

Mme KORJANEVSKI,

M. CROUGNEAU,

M. BOLLIER,

M. SERVANTY,

M. CASOURANG,

Mmes DEGAN,

M. LAGOFUN,

M. GUEDON,

M. BARTHOLOME,

M. LAGARDE,

M. HOUDEBERT,

M. MALBET,

M. SICRE,

Mme GARCIA,

M. COMBE,

Mme FORESTIER,

M. BERNAD,

Mme VAZQUEZ,

Mme MODERNE,

Mme MALIDIN,

Mme CLAVERE,

Mme HABLE,

Mme BRET,

M. LAHAIE,

Mme SAINTE-MARIE,

M. BLONDEAU,

M. SPAETH,

M. CHARBONNEL,

M. DUVERGE,

M. HERVE,

Mme BRENNUS,

Mme. GUITON.